

Projet de loi d'orientation n° _____ relative à la société de l'information.

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent projet de loi d'orientation relative à la société de l'information vise à tracer les grandes orientations de la société mauritanienne de l'information, notamment les bases juridiques et institutionnelles.

En effet, l'émergence de la société de l'information dictée par la révolution numérique dans un contexte de mondialisation appelle à l'élaboration de stratégies nationales, dans chaque pays, en vue de créer un environnement propice au développement des TIC.

Aussi, la Mauritanie, consciente des enjeux de l'utilisation des nouvelles technologies, a pris la résolution de mettre en œuvre une stratégie, des ressources en vue d'aboutir à la mise en place d'un cadre normatif facilitant une meilleure intégration du citoyen mauritanien (acteur individuel et acteur collectif) à la société de l'information.

La finalité poursuivie est l'exploitation optimale des nouvelles opportunités de développement qu'offre la société de l'information dans divers secteurs notamment l'administration, les télécommunications, la santé, l'éducation, l'environnement et le commerce.

L'élaboration d'une loi d'orientation relative aux TIC permet de disposer d'un droit général, qualifié de droit commun. Il s'agit d'une loi cadre définissant un ensemble de principes et de règles :

- assurant la cohérence de l'ensemble du dispositif juridique relatif aux TIC ;
- gouvernant l'organisation et le fonctionnement de la société mauritanienne de l'information ;
- ayant vocation à servir de base à toute interprétation en cas d'insuffisance du système juridique.

Pour jouer efficacement ce rôle, le présent projet de la loi d'orientation sera la traduction de l'harmonie entre d'une part, la politique et la stratégie gouvernementale et d'autre part, le cadre légal et réglementaire.

Dans cette perspective, la loi d'orientation mettra l'accent notamment sur les aspects suivants :

- la définition et les caractéristiques de la société mauritanienne de l'information ;
- les principes fondamentaux de la société mauritanienne de l'information ;
- la prise en compte de l'ordre public et des bonnes mœurs dans la société mauritanienne de l'information ;
- le cas échéant, le cadre institutionnel à mettre en place ;
- la fixation des droits, rôles et responsabilités des divers acteurs (Etat, société civile, secteur privé, individus) ;
- les bases du partenariat (national, décentralisé, international) ;
- les principes de financement.